



1. CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes Conditions générales sont applicables à toutes offres, réservations et contrats relatifs à la location d'hébergements, d'emplacements de camping et d'autres équipements de loisirs par LANDAL GREENPARKS HOLDING B.V. ou par l'une des sociétés affiliées (ci-après désignées LANDAL GREENPARKS).

1.2 Dans les présentes Conditions générales, le « locataire » s'entend de toute personne concluant avec LANDAL GREENPARKS un contrat relatif à la location ou à l'occupation d'un hébergement et/ou d'un emplacement de camping et/ou d'un autre équipement de loisirs.

L'« occupant » (également désigné ci-après dénommé aussi comme « hôte ») : le locataire ou les personnes déclarées par le locataire qui occupent ou occuperont l'hébergement et/ou l'emplacement et/ou tout autre équipement de loisirs loués par le locataire.

1.3 Les présentes Conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales et/ou données personnelles du locataire. LANDAL GREENPARKS décline explicitement/refusera l'application de toutes autres Conditions générales auxquelles le locataire référerait ou qu'il utilise/utiliserait.

1.4 Tout accord pris par dérogation aux présentes Conditions générales ne sera valable qu'après convention écrite entre les parties.

2. RÉSERVATIONS

2.1 LANDAL GREENPARKS n'accepte que les réservations de personnes âgées de 18 ans ou plus, les réservations faites par des personnes de moins de 18 ans n'étant pas valables.

2.2 LANDAL GREENPARKS se réserve le droit de refuser toute réservation, notamment celles de groupes, sans indication de motifs, ou d'imposer des conditions spéciales à l'égard d'une telle réservation.

2.3 Si LANDAL GREENPARKS fait suite à la réservation, elle envoie une confirmation de la réservation valant également facture au locataire sous 15 jours à compter de la réservation. Le locataire est tenu de vérifier la conformité de cette confirmation dès réception et d'avertir LANDAL GREENPARKS sans délai de toute erreur.

2.4 Si la confirmation valant facture ne parvient pas au locataire dans les 15 jours, le locataire est tenu de contacter immédiatement le service des réservations. À défaut, il ne pourra pas faire valoir la réservation.

2.5 Le contrat est formé dès que LANDAL GREENPARKS vous a confirmé la réservation.

2.6 Le contrat porte sur la location d'hébergements et/ou d'emplacements de camping et/ou d'autres équipements de loisirs, cette location étant, par nature, de courte durée.

3. MODIFICATION DU CONTRAT

3.1 Si, après formation du contrat, le locataire désire y apporter des modifications, LANDAL GREENPARKS n'est pas tenue de les accepter. Elle pourra déterminer à son gré si et dans quelle mesure elle accepte ces modifications dans un document écrit. En cas d'acceptation, elle vous facturera des frais de modification.

3.2 Les modifications de la date d'arrivée et/ou de l'hébergement à partir de 28 jours avant l'arrivée ne sont pas autorisées. Le cas échéant, les frais d'annulation sont redevables tels que mentionnés à l'article 14 des présentes Conditions générales.

3.3 Si après la réalisation d'un contrat vous souhaitez diminuer de plus d'un hébergement et/ou d'un emplacement de camping le nombre de hébergement et/ou d'un emplacement de camping, des conditions d'annulation sont applicables, telles que mentionnées à l'article 14 de nos Conditions générales.

4. SUBSTITUTION

4.1 Sauf accord contraire avec LANDAL GREENPARKS, il est interdit au locataire et aux autres occupants de céder l'usage de l'hébergement et/ou de l'emplacement sous quelque nom et à quelque titre que ce soit à des personnes autres que celles nommées dans le contrat.

4.2 S'il a été convenu avec LANDAL GREENPARKS que le locataire et/ou un ou plusieurs des occupants seront remplacés, le locataire initial reste, avec le locataire et/ou les occupants qui se substituent à eux, solidairement responsable à l'égard de LANDAL GREENPARKS du paiement de la partie restant due du loyer, des frais de modification (cf. art. 3.1) ainsi que de tous frais supplémentaires liés au remplacement et de tous frais d'annulation.

5. PRIX

5.1 Le locataire est tenu de payer à LANDAL GREENPARKS le loyer prévu dans la confirmation valant facture de réservation.

5.2 Le locataire ne pourra plus bénéficier de réductions de prix ni d'offres promotionnelles après l'envoi de la confirmation valant facture.

5.3 Sauf indication contraire, tous les prix s'entendent TVA incluse, dans la mesure où cette taxe est applicable.

5.4 LANDAL GREENPARKS a le droit d'appliquer et de facturer des augmentations de prix, en conséquence d'adaptations intermédiaires réglementations et/ou dispositions (notamment, mais sans limitation, la TVA, la taxe sur les touristes, la taxe sur les assurances), sur lesquelles LANDAL GREENPARKS n'a pas l'influence.

6. FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

6.1 Outre le loyer, le locataire est également tenu de payer les frais de réservation, les frais de dossier et les frais de location de linges de lit ainsi que la taxe de séjour.

6.2 La taxe de séjour est déterminée par la municipalité du lieu où se trouve le village. Vous/le locataire devez régler à Landal GreenParks la taxe de séjour en vigueur déterminée par la municipalité concernée.

7. PAIEMENTS

7.1 À la réservation, le locataire est tenu de payer un acompte de 30% du loyer majoré des frais de réservation, des frais de dossier et des primes d'assurance. Le locataire est tenu d'effectuer le paiement des montants susvisés dans les 15 jours après la date d'envoi de la confirmation valant facture. En cas de réservation d'un emplacement de camping, le locataire est tenu de payer un acompte de 50 % du montant dû dans les 15 jours après la date d'envoi de la confirmation valant facture.

7.2 Le locataire est tenu de faire parvenir le solde du prix de location à LANDAL GREENPARKS au moins 8 semaines avant le début du séjour prévu dans la confirmation valant facture.

7.3 Par exception aux paragraphes 7.1 et 7.2 ci-avant, si le locataire fait une réservation entre 8 et 4 semaines avant le début du de son séjour, il est tenu de payer le montant total du prix de la location majoré des coûts cités aux points 7.1 et 7.2 dans les 14 jours après la date d'envoi de la confirmation valant facture. Dans le cas d'une réservation dans les 4 semaines avant le début du séjour, il est tenu de payer directement la totalité du prix de location majoré des coûts cités aux points 7.1 et 7.2. Si, à l'arrivée, il s'avère que le montant n'a pas encore été versé (en son entier) au compte bancaire de LANDAL GREENPARKS, le locataire est tenu de régler aussitôt (le solde dû) montant. À défaut, LANDAL GREENPARKS peut lui refuser l'usage de l'hébergement et/ou de l'emplacement. Si, par la suite, il s'avère que le locataire avait donné l'ordre de paiement mais que le montant n'avait pas encore été inscrit au compte bancaire de LANDAL GREENPARKS, le montant versé en trop lui sera restitué après coup.

7.4 En cas de retard de paiement des montants facturés, le locataire sera de plein droit en défaut dès expiration du délai de paiement, LANDAL GREENPARKS lui offrant alors par écrit la possibilité de payer le montant dû dans les 8 jours. À défaut de paiement dans ce délai, LANDAL GREENPARKS se réserve le droit de résilier (d'annuler) le contrat dès expiration du délai de 8 jours, le locataire étant tenu responsable de tous les préjudices subis de ce fait par LANDAL GREENPARKS, en ce compris tous les frais engagés par elle en rapport avec la réservation et la résiliation du contrat. LANDAL GREENPARKS pourra en tout cas facturer des frais d'annulation par hébergement/emplacement, les dispositions de l'article 14 étant alors applicables.

7.5 LANDAL GREENPARKS est en droit d'imputer les créances qu'elle peut faire valoir contre le locataire sur les montants qu'il aura payés à quelque titre que ce soit.

8. ARRIVÉE ET DÉPART

8.1 Les hébergements loués peuvent être occupés à partir de 15.00 heures le jour d'arrivée prévu dans la confirmation et doivent être libérés avant 10.30 heures le jour de départ prévu. Les emplacements loués peuvent être occupés à partir de 13.00 heures le jour d'arrivée prévu dans la confirmation et doivent être libérés avant 12.00 heures le jour de départ prévu.

8.2 Si le locataire souhaite prolonger le contrat conclu avec LANDAL GREENPARKS pour une durée plus longue que celle convenue et que LANDAL GREENPARKS l'accepte, celle-ci a pour

temps le droit de lui attribuer un autre hébergement / emplacement.

8.3 S'il est mis fin à l'occupation de l'hébergement ou de l'emplacement ou de l'autre équipement de loisirs avant la date prévue dans la confirmation, le locataire n'aura pas droit à la restitution (d'une partie) du loyer et/ou des frais. Si le locataire a contracté une assurance d'annulation et que les conditions imposées par la compagnie d'assurance soient réunies, il pourra réclamer le préjudice subi au titre de l'interruption anticipée de son séjour directement auprès de la compagnie d'assurance.

9. RÉGLEMENTS

9.1 Tous les hôtes sont tenus de respecter les règles imposées pour les parcs et stipulées, entre autres, dans le Règlement du parc et dans le Règlement de la piscine, dont ils pourront se faire remettre un exemplaire au bureau d'accueil à l'arrivée.

9.2 Conformément aux règlements administratifs locaux, le locataire est tenu, sur demande, de présenter une pièce d'identification lors de son arrivée. À défaut, LANDAL GREENPARKS est en droit de refuser l'accueil des hôtes.

9.3 Le nombre de personnes occupant un hébergement ne doit pas être supérieur au nombre maximal admis indiqué dans la brochure.

9.4 En cas de prestations de service par les entreprises de restauration, de café et de location de salles présentes dans le parc, ou en cas de conclusion de contrat avec celles-ci, ces services et contrats sont régis par les Conditions uniformes du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, dont les hôtes pourront se faire remettre un exemplaire gratuit au bureau d'accueil.

9.5 LANDAL GREENPARKS se réserve le droit d'apporter des modifications à l'organisation et aux heures d'ouverture des équipements des parcs. En cas de travaux d'entretien nécessaires, le locataire est tenu d'admettre leur exécution pendant son séjour dans l'hébergement ou dans d'autres équipements sans avoir droit à une indemnisation quelconque.

9.6 Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'installer des tentes près de l'hébergement loué.

9.7 Le locataire est tenu de libérer l'hébergement nettoyé et notamment de faire la vaisselle, de défaire les lits et de plier les linges, de nettoyer la cuisine et le frigidaire, de déposer le sac poubelle dans le conteneur.

9.8 Le locataire est tenu de libérer l'emplacement de camping propre (donc : ne pas laisser de déchets sur place, mais déposer les sacs poubelle dans les conteneurs).

9.9 Le locataire et les occupants d'un hébergement sont tenus de louer les linges de lit de LANDAL GREENPARKS.

9.10 En cas d'infraction aux dispositions des présentes Conditions générales, du Règlement du parc et/ou du Règlement de la piscine et/ou d'autres Règlements ainsi qu'en cas de non-respect des instructions du personnel, LANDAL GREENPARKS est en droit de renvoyer le locataire et tout autre occupant immédiatement du parc sans être tenue à la restitution (d'une partie) du loyer.

9.11 Si la direction du parc a de sérieuses raisons de croire que le locataire d'un hébergement agit en violation de la loi et/ou de l'ordre public et/ou en dépit des bonnes mœurs, elle est en droit de s'introduire dans l'hébergement.

10. ANIMAUX DOMESTIQUES

10.1 En fonction de l'hébergement et/ou de l'emplacement loués, LANDAL GREENPARKS n'admettra qu'un animal domestique ou deux au maximum du locataire ou des occupants.

Si le locataire et/ou les autres occupants désirent emmener des animaux domestiques, il est tenu de l'indiquer dès réservation. Dans ce cas, LANDAL GREENPARKS lui facturera un supplément qu'il est tenu de payer. LANDAL GREENPARKS se réserve le droit de refuser l'admission d'animaux domestiques au parc sans indication de motifs. Il est en tout cas interdit d'emmener des animaux domestiques dans certains parcs, dans certains types d'hébergements et sur certains terrains de camping.

10.2 L'accès aux plans d'eau, piscines, restaurants, équipements collectifs couverts et autres équipements publics du parc est interdit aux animaux domestiques (sauf indication contraire sur les lieux). Les animaux domestiques seront tenus en laisse en dehors de l'hébergement. Les propriétaires d'animaux domestiques sont tenus de respecter les instructions sur les lieux et d'éviter tout dérangement à l'égard des autres hôtes du parc.

10.3 Le locataire est tenu d'emporter son propre panier chien et de mettre un collier, des gouttes ou des pilules anti-puces à son chien ou chat.

10.4 Aucun supplément ne sera facturé pour les animaux tenus en cage, mais le locataire est tenu de les déclarer à la réservation.

10.5 Il est interdit aux visiteurs occasionnels d'emmener leurs animaux domestiques.

10.6 Pour le transport d'animaux d'un état membre à l'autre, le passeport pour animaux domestiques selon le modèle européen est obligatoire (à partir du 3 juillet 2004). La vaccination contre la rage et l'identification par puce électronique ou tatouage sont également obligatoires. Le locataire fera son affaire personnelle des titres de voyage requis pour sa destination.

11. USAGE DE L'HÉBERGEMENT - INVENTAIRE

11.1 Le locataire/occupant et les personnes l'accompagnant sont solidairement responsables de l'utilisation régulière des biens mobiliers garnissant l'hébergement ainsi que ces abords ou tout autre lieu du parc, ainsi que pour l'usage de l'hébergement et/ou de l'emplacement de camping et des appareils/équipements.

11.2 Par ailleurs, le locataire/occupant et les personnes l'accompagnant sont solidairement responsables de tout préjudice occasionné par la casse, la perte ou tout dommage causé par eux sur tout ou partie des biens mobiliers et/ou de l'hébergement. Le locataire est tenu de déclarer immédiatement tout préjudice à LANDAL GREENPARKS et de l'indemniser sur les lieux, sauf s'il peut justifier que les dommages survenus ne lui sont pas imputables, ni imputables aux autres occupants ou à un membre de sa compagnie.

12. INTERNET

12.1 Selon l'hébergement et/ou l'emplacement de camping, LANDAL GREENPARKS offre un accès Internet par réseau Wifi ou par câble au locataire/occupant et aux personnes l'accompagnant.

12.2 Le locataire est responsable pour l'usage correct d'Internet conformément aux notices d'information et/ou instructions internes, ainsi que du matériel et des logiciels, de la configuration, des périphériques et connexions nécessaires à cela, ainsi que pour la prise de mesures de protection de l'ordinateur ou du système d'exploitation.

12.3 LANDAL GREENPARKS décline toute responsabilité pour des dommages pouvant survenir lors de l'utilisation d'une connexion Internet ou en cas de pannes de réseau.

12.4 Le locataire/occupant et les personnes l'accompagnant s'engagent à témoigner d'un comportement responsable et consciencieux en tant qu'internautes lors de l'usage d'Internet et à respecter les lois en vigueur. Il s'abstiendra, notamment, de tout comportement risquant de gêner les autres internautes ou de nuire à LANDAL GREENPARKS de quelque nature que ce soit. Le locataire et les personnes l'accompagnant s'abstiendront de visiter des sites Internet à caractère illicite ou pouvant nuire à la réputation de LANDAL GREENPARKS en tant que fournisseur d'hébergements et/ou d'emplacements de camping.

12.5 En cas de constatation ou de présomptions de nuisance à l'égard de tiers et/ou d'usage abusif d'Internet par le locataire/occupant ou les personnes l'accompagnant, LANDAL GREENPARKS est en droit de bloquer intégralement ou partiellement l'accès à Internet sans avertissement quelconque.

12.6 Le locataire garantit LANDAL GREENPARKS de toute demande de dédommagement de la part de tiers pour tout dommage que ce tiers pourrait (tenter de) revendiquer auprès de LANDAL GREENPARKS, ayant pour cause l'usage d'Internet fait par le locataire/occupant ou les personnes l'accompagnant.

13. DÉPÔT DE GARANTIE

13.1 Au début de son séjour, LANDAL GREENPARKS est en droit de demander un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie s'élève à 500 € par hébergement et/ou par emplacement, et peut en cas de location quand la situation donner lieu à jusque-là (par exemple des groupes) être augmenté par LANDAL GREENPARKS.

13.2 Le dépôt de garantie sert à cautionner un dommage et/ou des coûts – dans le sens le plus large du terme – que LANDAL GREENPARKS pourrait subir en cas de non satisfaction aux obligations incombant au locataire/occupant et aux personnes l'accompagnant.

13.3 À défaut de paiement ponctuel du dépôt de garantie, LANDAL GREENPARKS est en droit d'interdire l'accès à l'hébergement ou à l'emplacement et leur occupation au locataire et/ou aux autres occupants.

13.4 À défaut de paiement du dépôt de garantie, LANDAL GREENPARKS est en outre en droit de résilier (d'annuler) le contrat avec effet immédiat.

13.5 LANDAL GREENPARKS s'engage à restituer le dépôt de garantie ou tout solde restant après déduction de dettes (notamment dommage à l'égard de l'inventaire (biens mobiliers)/l'hébergement et/ou autres coûts) imputable au locataire et/ou les occupants, sous réserve de ses (autres) éventuels droits aux dommages-intérêts.

14. FRAIS D'ANNULATION

14.1 L'annulation d'une réservation entraîne des frais d'annulation. En cas de notification d'annulation au moins 28 jours avant la date d'arrivée prévue, le montant de ces frais s'élève à 30 % du montant total et, en cas d'annulation moins de 28 jours avant la date d'arrivée prévue, le locataire est tenu de régler le montant total.

14.2 Le locataire peut s'assurer contre ce risque en souscrivant une assurance des frais d'annulation au moment de faire la réservation.

14.3 Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures après la date d'arrivée convenue sans avertissement, ce fait est considéré comme une annulation.

15. RÉSERVATION ANTICIPÉE

15.1 Il est possible de faire une réservation pour une période dont les tarifs n'ont pas encore été publiés. Dans ce cas, le locataire est tenu de payer un acompte de 30 € qui sera déduit du montant définitif. Au cas où la réservation provisoire n'est pas transformée en réservation définitive, l'acompte sera restitué.

16. FORCE MAJEURE ET MODIFICATIONS

16.1 En cas de force majeure l'empêchant, temporairement ou non, d'exécuter tout ou partie du contrat, LANDAL GREENPARKS proposera au locataire une modification (un autre hébergement, une autre période, etc.) dans les 15 jours après avoir pris connaissance de cet empêchement.

16.2 Il y a force majeure si l'exécution de tout ou partie du contrat est empêchée, temporairement ou non, par des circonstances indépendantes de la volonté de LANDAL GREENPARKS, en ce compris danger de guerre, grèves de personnel, blocus, incendie, inondations et autres interruptions ou événements ayant un caractère irrésistible et imprévisible.

16.3 Le locataire est en droit de refuser la modification proposée en notifiant son refus dans les 15 jours après réception de la proposition. Dans ce cas, LANDAL GREENPARKS est en droit de résilier le contrat avec effet immédiat. Le locataire a alors droit à la remise et/ou à la restitution (de la partie payée) du loyer, sans que LANDAL GREENPARKS soit tenue à l'indemnisation d'un préjudice quelconque.

17. RÉSILIATION

17.1 LANDAL GREENPARKS est de tout temps en droit de résilier le contrat avec effet immédiat en cas de déclaration incomplète ou incorrecte des données personnelles du locataire ou des autres occupants lors de la réservation, la partie payée du loyer n'étant pas restituée.

18. RESPONSABILITÉ

18.1 LANDAL GREENPARKS décline la responsabilité en cas de vol (y compris vol dans les coffres-forts des bungalows et les consignes automatiques de la piscine), de pertes ou dommages occasionnés aux biens ou personnes, de toute nature, pendant ou par un séjour dans l'un de nos parcs et/ou la location/occupation d'un hébergement et/ou d'un emplacement et/ou d'un autre équipement de LANDAL GREENPARKS, sauf en cas de mauvaise volonté ou de faute grave de la part de LANDAL GREENPARKS ou (de l'un) de ses employés.

18.2 LANDAL GREENPARKS ne peut être tenue responsable du défaut ou de l'interruption de prestation de services de tiers.

18.3 Le locataire est, avec l'occupant, solidairement responsable de toute perte et/ou détérioration de l'hébergement ou de l'emplacement loués et/ou de toute autre propriété de LANDAL GREENPARKS survenues pendant l'usage par lui et/ou par d'autres occupants, que ce soit de son fait ou du fait de tiers qui se trouvent dans le parc avec son accord.

18.4 Le locataire doit garantir LANDAL GREENPARKS de tout recours d'un tiers victime d'un dommage occasionné par le locataire et/ou fait d'autres occupants, de ses compagnons de voyage ou de tiers qui se trouvent dans le parc avec son accord.

18.5 En cas d'altération de l'hébergement et de restitution des lieux hors délai, y compris notamment l'état excessivement sale de l'hébergement, LANDAL GREENPARKS facturera des frais supplémentaires que le locataire est tenu de régler immédiatement.

19. RÉCLAMATIONS

19.1 Malgré les soins et efforts de LANDAL GREENPARKS, le locataire peut estimer avoir une réclamation justifiée concernant son hébergement. Dans ce cas, il devra l'introduire d'abord chez la direction du parc de son séjour. Si la réclamation n'est pas réglée à sa satisfaction, il dispose d'un délai d'un mois au maximum après le départ du parc pour introduire une réclamation écrite auprès de : LANDAL GREENPARKS B.V., afdeling Gastenservice, Postbus 175, 2260 AD LEIDSCHENDAM (PAYS-BAS) ou à l'adresse gastenservice@landal.com., en indiquant le numéro de réservation, ses coordonnées, la date du séjour, le nom du parc et le numéro de l'hébergement. La réclamation sera examinée avec le plus grand soin. À défaut d'une solution satisfaisante, le locataire dispose d'un délai de trois mois au maximum après son départ du parc pour soumettre sa réclamation à la Commission du contentieux sur les loisirs (Geschillencommissie Recreatie) établie à La Haye ou bien d'en saisir le juge légalement compétent. La décision de cette commission aura force d'avis contraignant liant les parties.

20. LOI APPLICABLE

20.1 Le contrat conclu entre le locataire et LANDAL GREENPARKS est exclusivement régi par la loi néerlandaise.

21. TITRES DE VOYAGE

21.1 Le locataire fera son affaire personnelle des titres de voyage valables requis pour sa destination. LANDAL GREENPARKS décline toute responsabilité à l'égard des conséquences éventuelles de l'absence des titres de voyage requis.

22. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

22.1 Toutes les données que le locataire communique à LANDAL GREENPARKS sont saisies dans un fichier qui est déclaré au Collège pour la Protection des données personnelles (College Bescherming Persoonsgegevens) établi à La Haye et qui est utilisé pour l'administration des hôtes. Ces données permettent également la communication d'informations et offres promotionnelles adaptées concernant les produits et services s'affinité, tant par LANDAL GREENPARKS que par des tiers. Cela s'applique également les produits et services des différentes unités de Wyndham Worldwide, Landal GreenParks fait partie de cette. Afin d'adapter au mieux ces informations et offres promotionnelles aux intérêts et besoins particuliers du locataire, LANDAL GREENPARKS peut faire combiner ses données avec celles connues par d'autres sociétés.

22.2 À la demande du locataire, nous mettrons à jour, compléterons, effaçons ou masquons ses données, si elles s'avèrent réellement erronées. Toutefois, cela peut avoir pour conséquence que celui-ci ne puisse plus utiliser (une partie de) nos services. Le locataire est en droit de nous demander de l'informer en cas de traitement de ses données personnelles.

22.3 Si le locataire ne souhaite pas recevoir des informations intéressantes ou des offres de promotion, il lui suffit de nous le faire savoir en envoyant une carte à : Landal GreenParks B.V., service Adresbeheerder, Postbus 175, 2260 AD Leidschendam, Pays-Bas, ou un courrier électronique à info@landal.com

23. GÉNÉRALITÉS

23.1 LANDAL GREENPARKS envoie sa correspondance digitale, à moins que cela ne semble pas possible.

23.2 Les fautes d'impression et typographiques manifestes sont sans engagement pour LANDAL GREENPARKS HOLDING B.V.

23.3 La publication des présentes Conditions générales entraîne l'annulation de toutes les versions antérieures.